MEDIAPART

INÉGALITÉS

La précarité étudiante s’enracine et le gouvernement répond à côté

Le gouvernement vient de débloquer 10 millions d’euros pour soutenir les associations qui agissent en faveur des étudiants précaires. Seulement, les principaux acteurs considèrent que la réponse est insuffisante et attendent des mesures structurelles pour endiguer la pauvreté des étudiants.

Faïza Zerouala

26 novembre 2022 à 18h40

« *Aujourd’hui, certains étudiants doivent compter sur la charité pour vivre. Quand on arrive dans l’enseignement supérieur après son bac, on ne se dit pas qu’on va dépendre des Restos du cœur.* » Imane Ouelhadj, présidente de l’organisation étudiante Unef, est assez agacée par les dernières annonces du gouvernement visant à desserrer l’étau de la précarité étudiante.

Le ministre des solidarités, Jean-Christophe Combe, en association avec la ministre de l’enseignement supérieur, Sylvie Retailleau, a annoncé, le 22 novembre, débloquer 10 millions d’euros pour les associations de distribution d’aide alimentaire aux étudiants et étudiantes. Cette enveloppe doit permettre de financer environ 300 000 colis alimentaires par semaine, d’après le ministère, soit un repas par jour par étudiant jusqu’à la fin de l’hiver.

Une distribution d'aide alimentaire à Bordeaux en novembre 2022, par l'association Linkee. © Philippe LOPEZ / AFP

La précarité étudiante s'étend et est désormais largement documentée. 40 % des étudiantes et étudiants qui vivent seul·es sont en situation de pauvreté, indique le ministère des solidarités. L'Observatoire du Samu social de Paris vient, par exemple, de publier un rapport sur la question issu d'une enquête qui a été menée entre décembre 2021 et avril 2022 auprès de 477 étudiant·es en situation de précarité, contraint·es de se rendre à l'aide alimentaire, parfois loin de leur domicile.

Le constat est glaçant. Un quart des étudiant·es présent·es à l'aide alimentaire déclarent un état de faim modéré à sévère et un état dépressif majeur pour un tiers d'entre elles et eux, ce qui se répercute sur la vie quotidienne, les relations sociales ou la scolarité.

La crise a frappé des « *étudiantes et étudiants confrontés à des revirements budgétaires, déjà fragiles, qui appellent au secours, l'événement révélant ainsi "une pauvreté ancrée dans le temps, structurelle"* », peut-on lire dans l'étude. Le phénomène n'est pas nouveau mais, désormais, la rémanence de la situation semble être actée par les pouvoirs publics.

Benjamin Flohic est président de Cop1, une association de distribution d'aide alimentaire destinée aux étudiant·es mise en place en septembre 2020 pour répondre à l'urgence née dans le sillage de la crise sanitaire. « *L'initiative n'était pas censée durer au-delà de trois mois. Cela montre bien que malgré les mesures gouvernementales, la précarité des étudiants n'est pas près de cesser. Et ça, le gouvernement le sait en aidant les associations* », raconte le président de l'association, qui fait face à une demande constante.

Cinq jours par semaine, les jeunes peuvent récupérer des denrées alimentaires et, une fois par semaine, des

vêtements.

De fait, la précarité des étudiants et des étudiantes se vit désormais à ciel ouvert. Il suffit d'observer les files d'attentes interminables pour en prendre conscience. Mais est-ce le signe d'une aggravation de la situation ou alors seulement l'effet d'une plus grande visibilité, médiatique notamment ?

Pour Benjamin Flohic, les deux réponses sont valides et s'additionnent. Dans le dur des confinements et couvre-feux, les étudiant·es avaient perdu leurs petits boulots dans les restaurants, par exemple, d'où leurs difficultés. Aujourd'hui, l'inflation, la hausse annoncée des prix de l'énergie due à la guerre en Ukraine et le coût trop élevé du logement sont les principaux facteurs d'explication de cette paupérisation. Les parents qui, parfois, donnaient un coup de pouce à leurs enfants ne le peuvent plus. La marge de manœuvre s'est réduite.

Même constat pour Julien Meimon, de l'association Linkee, qui a démarré son activité en octobre 2020 et qui a reçu cette semaine le ministre des solidarités lors d'une distribution alimentaire. *« C'est un paradoxe mais on a contribué à révéler un problème et on l'a mis à "l'agenda politique", comme on dit en sociologie. »*

Et surtout, aujourd'hui, les jeunes ont moins honte de réclamer de l'aide. Benjamin Flohic le constate au quotidien. *« Avant, l'étudiant qui crevait de faim avait deux solutions. Soit sauter un repas, soit aller à la soupe populaire, où les distributions sont pensées pour les familles ou les sans-abri. C'était d'une violence symbolique énorme et certains avaient l'impression d'ôter de la nourriture à des gens plus en difficulté qu'eux. Désormais, avec des associations comme la nôtre, tout est plus simple, ils viennent choisir eux-mêmes ce dont ils ont besoin pour tenir une semaine. »*

Les distributions se font en dehors des campus, dans des lieux accessibles en transport en commun, pour ne pas embarrasser les demandeurs et demandeuses, et permettre de toucher plus de monde. Vigipirate oblige, il est plus difficile de pénétrer dans d'autres universités que la sienne.

Après l'annonce de crédits supplémentaires, les deux ministres concerné·es se sont félicité·es de ce *« coup de pouce supplémentaire »* destiné à ne laisser personne sans solution. Cela, tous les acteurs mobilisés sur le sujet le reconnaissent. Mais cela ne suffit pas.

Deux paquets de pâtes supplémentaires par mois

Au ministère des solidarités, on insiste sur le fait que ces crédits supplémentaires issus du projet de loi de finances rectificative ont été fléchés vers l'aide alimentaire pour parer à l'urgence. Mais il précise aussi que cela ne doit pas se substituer à la concertation sur la vie étudiante lancée début octobre, ni aux mesures structurelles qui en découleront et seront engagées dès que possible.

Étienne Matignon, président de la Fage, première organisation étudiante, considère que le problème majeur reste que le système d'aide est sous-dimensionné au regard du nombre d'étudiant·es en demande. Les fonds sociaux des universités ou des Crous ont été très sollicités rapporte-t-il. Et tant que les pouvoirs publics ne s'attaqueront pas à une réforme structurelle, rien ne changera.

La Fage apporte sa contribution à l'aide alimentaire depuis plus d'une décennie. En 2011, l'organisation a inauguré sa première épicerie sociale et solidaire à Lyon. Ces AGORAé, rappelle Étienne Matignon, sont conçues pour aider les étudiants et étudiantes en difficulté, mais surtout les accompagnent vers des dispositifs *« beaucoup plus pérennes qui leur permettent de sortir de cette réalité »*.

> « On ne peut pas se féliciter de l'ouverture de l'université aux enfants d'ouvriers sans mettre en place un bon système d'aides sociales pour permettre à ces jeunes-là d'étudier dans les meilleures conditions. »
>
> Imane Ouelhadj, présidente de l'Unef

Car la précarité alimentaire n'est pas la seule qui touche les étudiant·es. « *Le premier poste de dépenses pour les étudiants, c'est le logement, et là-dessus, les aides sont insuffisantes* », juge Étienne Matignon. Le gouvernement a revalorisé les APL de 3,5 % et gelé les loyers dans les résidences étudiantes.

Des gestes qui laissent sceptique Imane Ouelhadj, présidente de l'Unef. Elle considère que ces mesures ne répondent en rien à une précarité devenue structurelle. « *Si on prend l'exemple de la revalorisation des bourses de 4 % pour les boursiers sur critères sociaux, on réalise que ça ne va pas changer la vie des étudiants. 27 % des étudiants sont boursiers et 33 % de ces étudiants sont boursiers échelon 0 bis, qui permet de toucher 100 euros par mois. Avec cette hausse, ils vont avoir 4 euros supplémentaires. Très concrètement, ça correspond à deux paquets de pâtes. Pareil pour la hausse de 3,5 % des APL, ça ne signifie quasiment rien dans un budget.* »

Au ministère de l'enseignement supérieur, on se veut rassurant et on rappelle aussi que les étudiantes et étudiants boursiers et précaires ont perçu un chèque exceptionnel de 100 euros. En tout, les mesures ont concerné 1,5 million d'étudiant·es, soit la moitié du total, ce qui n'est pas négligeable, insiste-t-on.

L'autre mesure sur laquelle s'appuie l'exécutif est celle du repas à un euro, accessible à chaque étudiant·e qui le demande, dans les Crous au moins jusqu'à Noël, a annoncé la ministre de l'enseignement supérieur, Sylvie Retailleau. Et ce, même si elle a reconnu, selon France Inter, la « *saturation* » de certains de ces restaurants universitaires.

Pourtant, ce dispositif souffre de plusieurs défauts. Parmi les étudiant·es qui fréquentent les distributions de Linkee, Julien Meimon rapporte que peu y ont recours. « *Certains n'en bénéficient pas car ils ne savent pas qu'ils peuvent y avoir accès, d'autres en sont exclus. Cela a d'abord été pensé pour les boursiers, puis ouvert à tout le monde, puis de nouveau aux seuls boursiers ou sur demande. Ce système d'accordéon n'aide pas à en faire un mécanisme lisible.* »

Étienne Matignon, président de la Fage, pointe de son côté le fait que les points d'entrée du Crous ne sont pas disponibles partout ni toujours ouverts le soir et le week-end. « *Les 100 000 étudiants qui sont dans les Instituts de formation en soin infirmier (IFSI) en sont exclus, par exemple, car ils ne sont pas rattachés à une structure du Crous.* »

Le levier le plus efficace : réformer les bourses

Dans l'entourage de la ministre de l'enseignement supérieur, on rappelle que tou·tes les étudiant·es précaires peuvent déposer un dossier auprès des services sociaux du Crous pour bénéficier du repas à un euro et d'une aide plus pérenne le cas échéant.

L'entourage de la ministre Sylvie Retailleau reconnaît aussi que tous ces dispositifs sont encore méconnus et qu'un travail pour juguler ce non-recours est à effectuer. Quant à l'accès plus généralisé, le ministère réfléchit à mutualiser des cantines de services publics pour permettre aux étudiant·es d'y accéder.

Mais les Crous restent sous-dimensionnés pour absorber un surcroît d'activité. Imane Ouelhadj, de l'Unef, complète : *« Comme on l'a vu, le Crous a été obligé de baisser les quantités des repas, sous peine de ne pas pouvoir assurer le service de restauration. »*

En effet, il y a un mois, des étudiant·es se sont plaint·es, photos à l'appui, sur les réseaux sociaux des maigres portions servies par le Crous de Bretagne. Le problème a été rectifié, assure-t-on au ministère de l'enseignement supérieur. Les organisations étudiantes rappellent de leur côté qu'il n'est pas toujours aisé d'accéder à une assistante sociale au Crous dans des délais raisonnables.

Du reste, Imane Ouelhadj considère, pour sa part, que le levier le plus important, à savoir la réforme des bourses, n'est pas correctement investi par le gouvernement. *« On ne peut pas se féliciter de l'ouverture de l'université aux enfants d'ouvriers sans mettre en place un bon système d'aides sociales pour permettre à ces jeunes-là d'étudier dans les meilleures conditions. »*

Alors qu'il y a urgence, selon Étienne Matignon, de remettre à plat ce *« système désuet avec des barèmes qui n'ont pas évolué depuis dix ans. La preuve, les bourses ne prennent pas en compte l'inflation »*.

Il y a quelques semaines, la vidéo TikTok d'une étudiante désœuvrée et en larmes a abondamment circulé et illustré les failles de cette aide. La jeune femme ne percevait plus que 100 euros de bourse, pour un loyer de 400 euros, car sa situation familiale a changé. Ses parents ont déménagé à Mayotte et bénéficient, à ce titre, d'une aide pour faire face à la vie chère sur l'île, dépassant ainsi un seuil.

En réponse, la ministre Sylvie Retailleau a expliqué que la concertation sur la vie étudiante lancée début octobre allait s'atteler à ce problème *via* une réforme des bourses, promise à de multiples reprises mais jamais réalisée lors du précédent quinquennat.

La concertation doit courir sur l'année 2023. Imane Ouelhadj est pessimiste. *« On nous a déjà expliqué qu'il n'y aura pas de rallonge budgétaire car c'est trop compliqué. Ça commence mal. Cela signifie donc qu'il n'y aura pas d'extension du nombre de boursiers. Et on n'est pas sûrs que le sujet des étudiants étrangers qui sont très précarisés, car ils ne peuvent pas toujours travailler à cause de leur titre de séjour et n'ont pas accès au système d'aide sociale, soit même abordé… »*, commente encore la présidente de l'Unef, sans illusion sur l'issue des échanges.

Faïza Zerouala

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Stéphane Alliès et Carine Fouteau

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

RCS Paris 500 631 932.

Numéro de CPPAP : 1224Y90071

N° ISSN : 2100-0735

Conseil d'administration : Fabrice Arfi, Jean-René Boisdron, Carine Fouteau, Edwy Plenel, Sébastien Sassolas, James Sicard, Marie-Hélène Smiéjan.

Actionnaires directs et indirects : Société pour l'Indépendance de Mediapart, Fonds pour une Presse Libre, Association pour le droit de savoir

Rédaction et administration : 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Propriétaire, éditeur, imprimeur : Société Editrice de Mediapart

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonnés de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 11 place Charles de Gaulle 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris.